

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2002</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------

**Absent excusé** : Monsieur Nary KEO-KOSAL

**Secrétaire** : Madame Dominique SBRAVA

**Démissionnaire** : Madame Christelle CHAVASSIEUX

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUYER, Maire :

**APPROUVE**, après lecture le procès verbal de la séance du 27 Mai 2002 et du 24 Juin 2002.

**DELIBERE** pour la modification statutaire de la COPAMO concernant les compétences SCOT et la formation des élus.

**DELIBERE** pour l'acquisition du terrain de la station d'épuration.

Monsieur le maire nous fait part des difficultés rencontrées par rapport à l'emplacement initial de la station d'épuration et de l'obligation de déplacer légèrement celle-ci dû au problème suivant :

**Problème 1** :

En zone agricole, une distance de 8m doit être respectée par rapport aux voisins pour toute construction de bâtiment.

Ce qui nous oblige à acheter le pourtour du terrain, à Monsieur CHANTRE (4854 m à 3fr./m<sup>2</sup> + une indemnité d'éviction du fermier de environ 2,50fr/m<sup>2</sup>).

Un rendez-vous est pris avec Maître DUTEL pour la signature.

**Problème 2** :

Suite aux différents problèmes rencontrés pour la réalisation de cette station d'épuration, le délai de 18 mois accordé pour une subvention de 68 602 € est dépassé, (la demande ayant été accordée au 31/01/01, et le démarrage des travaux auront dû intervenir au 31/07/2002).

Monsieur le Maire fait une demande de prolongation de délai de subvention en espérant qu'elle soit acceptée.

**Problème 3** :

Problème pour récupérer la TVA sur les premières études de la station d'épuration en 1999.

Le sous préfet nous répond que c'est au fermier de récupérer la TVA, mais il n'y a pas de contrat d'affermage puisque la station n'est pas encore construite.

Donc interrogation sur la procédure à suivre pour récupérer la TVA pendant la construction.

**DELIBERE** pour la nouvelle tarification de la garderie périscolaire.

Dans le cadre du contrat petite enfance signé avec la CAFAL et afin de nous mettre en conformité avec celui-ci, le prix de la séance est de 1€2 (et non plus un prix à la ½ h), et la durée journalière de la garderie est de 3h au lieu de 2h1/2.

Après le résultat du sondage effectué auprès des parents, la commission scolaire décide de rajouter 1/4h supplémentaire le matin et le soir, sauf pour le vendredi où une 1/2h est ajoutée le matin.

Le droit d'inscription est de 10€

**DELIBERE** pour l'ouverture des crédits pour les travaux de la 6<sup>ème</sup> classe.

Une ligne budgétaire sera créée.

Le coût réel à budgéter est de 26 000€ Chauffage, électricité, sol, peinture.

Pour ce qui est des vitres, une partie en verre dépoli pour les parties fixes, et en pare-soleil pour les issues de secours.

Il est prévu de mettre des rideaux intérieurs non-motorisés pour le soleil jusqu'au niveau des vitres dépolies. Pour l'isolation acoustique, la peinture et les retouches, le coût n'est pas encore estimé, pour la salle d'évolution.

Le sol de la classe est posé et le chauffage commencé. L'électricien a commencé aussi et la partie cloison devrait se terminer bientôt.

**ENTEND** Monsieur le Maire faire le point sur les subventions d'équipement.

Il est important de réfléchir sur un prochain contrat triennal. Beaucoup de projets de demandes de subventions sur la région, mais certains projets n'aboutissent pas, donc il y a de l'argent et normalement, le montant des subventions qui nous sera accordé pourrait être le même que lors du dernier contrat triennal.

**ENTEND** Monsieur le Maire faire le point sur le programme de travaux de voirie de la communauté de commune.

Chemin de Pierre à Chaux, travaux sous les Terrasses du Bourg, amélioration du chemin du Rantonnet (bon système de drain), préparation du chemin de Grasse Vache (très difficile, dû à l'exiguïté et la forte pente).

Bilan: Pas de dépassement financier.

L'année prochaine, un classement de voirie d'intérêt communautaire doit être fait. Celle-ci va être à la charge des communautés de Commune en totalité.

En ce qui concerne Rontalon, l'entreprise de Gerland va intervenir en Août à :

- La Julanière
- Le Niguet
- Fondoy
- La Panoncelière.

Attente du rapport du technicien de la S.D.E.I. pour les bornes incendies.

**ENTEND** divers compte-rendus et informations :

Commission Voirie :

Problème, suite aux orages, de ravinement dans un champ de maïs chez Mr PELISSON aux Assiers. Beaucoup de dégâts dû à la gestion de cette parcelle de terre. Les ruissellements se transforment en torrent.

L'égavage est à prévoir car l'Ambroisie revient à grands pas en bordure des chemins communaux.

Commission Scolaire :

Réunion pour le règlement de la garderie péri-scolaire.

Réunion pour la cantine. La gestion de la cantine sera assurée dès la rentrée par Mme GUILLON. Reconduction du système de réservation des repas comme l'année passée. Le repas est à 3€40. L'essai de calcul du repas en fonction du coefficient familial de la CAFAL n'a pas abouti dû aux réticences des parents à donner les informations.

Rendez-vous est pris pour monter les nouveaux bureaux de l'Ecole.

#### Commission bâtiment :

La cage de l'escalier de la bibliothèque est terminée.

Le portail du jardin public est posé.

Une pompe à fuel dans l'ancien local des cantonniers est installée.

La cantine des sœurs : Sur 14 courriers envoyés, 5 réponses et 2 contacts téléphoniques obtenus. Les associations seront recontactées en Septembre quand nous aurons les clés pour faire visiter. Une demande d'état des lieux pour avoir les plans réels afin d'envisager avec chaque président d'association les différentes possibilités qu'offre ce bâtiment.

Etat des lieux de la salle des fêtes avec plan pour l'avenir.

Un problème avec un extincteur de l'école. Ceci amène à penser que beaucoup de gens ne savent pas se servir d'un extincteur. Une démonstration serait nécessaire en début d'année.

#### Commission Fleurissement :

Fleurissement de la fontaine.

Installation d'un réducteur de pression sur la borne d'irrigation.

Barrière de sécurité en bois sous le jeu de boules à prévoir pour l'année prochaine (de l'autre côté de la route).

La prise en compte du coût des glissières de sécurité au lotissement et autres travaux de sécurité est acceptée (2944 €).

#### Commission Communication :

Rapport sur le comité d'animation : fête d'été Dimanche 4 Août. Les jeux sont prévus sur la place. Une paëlla géante est prévue le soir sur la place et le bal sera animé par Romain BROSSE.

L'Aqueduc : Une réunion débat a eu lieu. Les informations sur la communauté de Commune sont à revoir, ne garder que les articles communaux à but vraiment intercommunal. Les rubriques sont gardées.

#### Comité informatique et nouvelles technologies :

Installation entre le 9 et le 13 septembre du S.I.G.

Une formation est prévue pour 2 agents et 1 élu.

#### Divers :

La réception des bancs pour la placette a eu lieu.

Les 2 îlots vont être faits en pavés par la société RAYMOND.